



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2018

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 6 août 2018 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Jessika Lacombe.

Étaient présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| 1- Rock Côté | 4- Vacant |
| 2- Vacant | 5- Carl Croteau |
| 3- Solanges Thibault | 6- Claude Blais |

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière, directrice générale.

Après une minute de silence, la séance commença à 20:00 heures.

NO-18-110

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
APPUYÉ PAR ROCK CÔTÉ
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 6 août 2018 que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier
5. Congrès annuel 2018- Fédération québécoise des municipalités
6. Nomination d'un maire suppléant
7. Colloque annuel-ADMQ
8. Myriophylle à épi
9. Correspondance

Remises fédérales et provinciales 4 009.06\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois de juillet 2018.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-18-113 **SUBVENTION ACCORDÉE
POUR L'AMÉLIORATION
DU RÉSEAU ROUTIER**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
APPUYE PAR : CLAUDE BLAIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur ou les chemins pour un montant subventionné de 30 000\$, conformément aux exigences du ministre des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTE

NO-18-114 **CONGRÈS ANNUEL 2018-
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYE PAR : CARL CROTEAU
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent Madame Jessika Lacombe, mairesse à assister au congrès annuel de la FQM des 20, 21, 22 septembre 2018 au Centre des Congrès de Montréal et à lui rembourser le montant incluant les taxes pour : Hôtel, repas et déplacement pour cet événement. Les frais d'inscription de 780,00\$ plus taxes sont défrayés par la municipalité.

ADOPTE

NO-18-115

**NOMINATION D'UN MAIRE
SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYE PAR : CARL CROTEAU

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la nomination de Solanges Thibault, comme mairesse suppléante, pour les mois de septembre, octobre et novembre.

Selon l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir de la mairesse, ou de vacance de son poste, la mairesse suppléante peut remplacer celle-ci pour siéger aux réunions prévues au Conseil des maires.

Madame Solanges Thibault pourra la remplacer s'il y a lieu pour les mois de septembre, octobre, et novembre 2018.

ADOPTE

NO-18-116

**COLLOQUE ANNUEL-
ADMQ**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYE PAR : SOLANGES THIBAUT

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que la directrice générale assiste au Colloque annuel de zone qui se tiendra le 13 septembre 2018 à La cache du Domaine, 755, 9^E rue S Thetford Mines, Qc, au montant de 100.00\$ tous les frais de déplacement payés par la municipalité.

ADOPTE

NO-18-117

MYRIOPHYLLE À ÉPI

Attendu que le myriophylle à épi, une plante exotique envahissante, prolifère dans plusieurs lacs et plans d'eau de la zone Bécancour;

Attendu que l'on retrouve dans le Plan directeur de l'Eau de la zone Bécancour les actions suivantes :

Appliquer des mesures de contrôle ou d'éradication d'espèces exotiques envahissantes (ex. Myriophylle à épi au Lac Rose) (FL-A7.8.3);

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.